

Module 2 : Certificat de gestion administrative et commerciale d'une entreprise vitivinicole

Maîtriser la communication opérationnelle de l'entreprise et dynamiser les ventes

Durée

5 jours
(35h)

Date(s)

29 janvier
au 2 février 2024

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

709.17 € HT
851 € TTC

Public visé :

- Assistant de gestion intégrant la filière vitivinicole
- Assistant administratif ou commercial de la filière souhaitant compléter ses compétences pour gagner en polyvalence
- Personnel de caveau
- Vigneron souhaitant développer sa communication et l'événementiel et l'accueil au caveau

Objectif :

Objectif du module 2 du Certificat de gestion administrative et commerciale d'une entreprise vitivinicole :

Mettre en œuvre les opérations liées à la gestion administrative et commerciale quotidienne d'une structure vitivinicole



Programme :

1. Manipuler les outils et les techniques de communication

- Comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux et savoir les utiliser
- Concevoir des supports publicitaires et communiquer sur les événements
- Organiser et animer un événement
- Mettre à jour les fiches techniques

2. Accueillir au caveau et optimiser les ventes

- Optimiser l'accueil des clients
- Présenter les vins en argumentant la dégustation

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Diaporama – Vidéos – Supports pédagogiques remis aux participants – Mise en situation

Effectifs :

Mini : 8 personnes
Maxi : 24 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure le déroulement de l'action de formation et garantit le choix des intervenants quant à leur compétence et spécialité.

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Moyens d'évaluation :

Contrôle continu de l'acquisition des connaissances et des compétences visées, mise en situation professionnelle, cas pratiques, études de cas.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation

À l'issue de la formation

La certification peut être validée partiellement. Dans le cas d'une validation partielle, le candidat dispose d'un délai maximal de 3 ans pour valider l'ensemble des modules de la certification. La validité de la certification est permanente.

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu.

Dépôt des dossiers de candidature dûment rempli dans les 15 jours qui précèdent l'entrée en formation.